Texte général de prescription pour clapets coupe-feu marqués CE

Afin de rétablir le degré coupe-feu des parois traversées, le réseau de ventilation sera équipé de clapets coupe-feu rectangulaires et circulaires disposant d’une déclaration CE des performances, confirmée par un certificat CE de constance des performances selon la norme européenne EN 15650:2010 et le Règlement Européen (EU) N° 305/2011.

Les clapets coupe-feu doivent:

* Etre installés selon les prescriptions du fabricant en fonction du type de cloison ou dalle et de la résistance au feu requise.
* Disposer des documents de classification corrects.
* Etre conformes à la norme EN 15650 : 2010 pour toutes les performances déclarées par le fabricant concernant les caractéristiques essentielles démontrées par l’essai initial de type ([[1]](#footnote-1)) et le contrôle de la production en usine ([[2]](#footnote-2)).
* Avoir été testés suivant la norme EN 1366-2 et disposer d’un rapport de classement selon EN 13501-3
* Disposer d’une classification d’étanchéité à l’air B au minimum, définie selon la norme EN 1751 et répondre aux exigences de pertes de charge conformément aux normes EN 1366-2 et/ou EN 1751. Les clapets coupe-feu doivent être disponibles en classe d’étanchéité C sur demande. Disposer d’une classification d’étanchéité C sur les petites sections, de Ø 100mm à Ø 315mm pour les clapets circulaires et de 200x100mm à 800x600mm pour les clapets rectangulaires.
* Maintenir leur fonctionnalité, soit la prévention de la propagation du feu et de la fumée à travers le réseau de ventilation, après exposition à un brouillard salin conformément à la norme EN 60068-2-52.
* Etre pourvus de mécanismes répondant à la norme EN 15650 annexe C en matière de tests cycliques et disposant au minimum d’une classification IP42 comme définie selon la norme EN 60529.
* Disposer de mécanismes équipés de senseurs thermiques répondant aux exigences de réaction à la température ainsi qu’aux exigences de capacité de charge tel que définies selon la norme ISO 10294-4:2001, 4.2.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, celui-ci doit être équipé d’un dispositif de déclenchement thermique intégré dans le boîtier du moteur. La consommation électrique du moteur en mode veille doit être minimale et ne dépassera en aucun cas 0,15W. Le moteur pourra être réarmé manuellement en utilisant une pile 9V standard ; une diode LED sur le moteur représentera visuellement le statut du clapet coupe-feu.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, pouvoir être équipés en usine d’un module de champ pour communication (analogique, Modbus ou BACnet) avec un contrôleur ou avec un système de gestion du bâtiment.
* Présenter de très faibles pertes de charge, notamment sur les petites sections, de Ø 100mm à Ø 315mm pour les clapets circulaires et de 200x100mm à 800x600mm pour les clapets rectangulaires, grâce à des lames très fines, respectivement 20 et 25 mm d’épaisseur, au fusible monté dans l’axe de la lame et à la transmission située en-dehors du tunnel.
* Pouvoir être installés indifféremment dans des cloisons légères du type plaques de plâtre / metal stud et parois en béton cellulaire d’une épaisseur de ≥100mm et une dalle en béton ou béton cellulaire disposant de classifications EI60, EI90 ou EI120.
* Disposer d’une classification EI60S, EI90S ou EI120S pour le montage en déporté.
* Pouvoir être resserrés non seulement avec du mortier, du plâtre, de la laine de roche et des plaques de plâtres, mais également avec des panneaux de laine minérale enduites avec une densité de 150kg/m³ et disposer d’une classification EI60 et EI120 dans des parois et dalles.
* Etre équipés de série d’un fusible thermique permettant la fermeture du clapet quand la température dans le canal dépasse 72°C. Les clapets coupe-feu pourront en outre être contrôlés à distance par un dispositif de commande type servomoteur avec fusible thermique. Ces mécanismes pourront être au choix pourvus de contacts de fin et de début de course unipolaires ou bipolaires et pourront être aisément mis à jour sur site, depuis le mécanisme à canne thermique simple jusqu’au servomoteur.
* Etre composés de matériaux libres d’amiante et de plâtre.
* Etre équipés de joints à lèvre pour le raccordement étanche sur le réseau de ventilation (clapets circulaires)

Texte de prescription pour clapets coupe-feu marqués CE de grandes tailles

*Ø>315mm pour les clapets circulaires, B x H > 800x600mm pour les clapets rectangulaires*

Afin de rétablir le degré coupe-feu des parois traversées, le réseau de ventilation sera équipé de clapets coupe-feu rectangulaires et circulaires disposant d’une déclaration CE des performances, confirmée par un certificat CE de constance des performances selon la norme européenne EN 15650:2010 et le Règlement Européen (EU) N° 305/2011.

Les clapets coupe-feu doivent:

* Etre installés selon les prescriptions du fabricant en fonction du type de cloison ou dalle et de la résistance au feu requise.
* Disposer des documents de classification corrects.
* Etre conformes à la norme EN 15650 : 2010 pour toutes les performances déclarées par le fabricant concernant les caractéristiques essentielles démontrées par l’essai initial de type ([[3]](#footnote-3)) et le contrôle de la production en usine ([[4]](#footnote-4)).
* Avoir été testés suivant la norme EN 1366-2 et disposer d’un rapport de classement selon EN 13501-3
* Disposer d’une classification d’étanchéité à l’air B au minimum, définie selon la norme EN 1751 et répondre aux exigences de pertes de charge conformément aux normes EN 1366-2 et/ou EN 1751. Les clapets coupe-feu doivent être disponibles en classe d’étanchéité C sur demande.
* Maintenir leur fonctionnalité, soit la prévention de la propagation du feu et de la fumée à travers le réseau de ventilation, après exposition à un brouillard salin conformément à la norme EN 60068-2-52.
* Etre pourvus de mécanismes répondant à la norme EN 15650 annexe C en matière de tests cycliques et disposant au minimum d’une classification IP42 comme définie selon la norme EN 60529.
* Disposer de mécanismes équipés de senseurs thermiques répondant aux exigences de réaction à la température ainsi qu’aux exigences de capacité de charge tel que définies selon la norme ISO 10294-4:2001, 4.2.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, celui-ci doit être équipé d’un dispositif de déclenchement thermique intégré dans le boîtier du moteur. La consommation électrique du moteur en mode veille doit être minimale et ne dépassera en aucun cas 0,15W. Le moteur pourra être réarmé manuellement en utilisant une pile 9V standard ; une diode LED sur le moteur représentera visuellement le statut du clapet coupe-feu.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, pouvoir être équipés en usine d’un module de champ pour communication (analogique, Modbus ou BACnet) avec un contrôleur ou avec un système de gestion du bâtiment.
* Pouvoir être installés indifféremment dans des cloisons légères du type plaques de plâtre / metal stud et parois en béton cellulaire d’une épaisseur de ≥100mm et une dalle en béton ou béton cellulaire disposant de classifications EI60, EI90 ou EI120.
* Pouvoir être resserrés non seulement avec du mortier, du plâtre, de la laine de roche et des plaques de plâtres, mais également avec des panneaux de laine minérale enduites avec une densité de 150kg/m³ et disposer d’une classification EI60 et EI120 dans des parois et dalles.
* Etre équipés de série d’un fusible thermique permettant la fermeture du clapet quand la température dans le canal dépasse 72°C. Les clapets coupe-feu pourront en outre être contrôlés à distance par un dispositif de commande type servomoteur avec fusible thermique. Ces mécanismes pourront être au choix pourvus de contacts de fin et de début de course unipolaires ou bipolaires et pourront être aisément mis à jour sur site, depuis le mécanisme à canne thermique simple jusqu’au servomoteur.
* Etre composés de matériaux libres d’amiante et de plâtre.
* Etre équipés de joints à lèvre pour le raccordement étanche sur le réseau de ventilation (clapets circulaires)

Texte de prescription pour clapets coupe-feu marqués CE de petites tailles

*Ø≤315mm pour les clapets circulaires, B x H ≤800x600mm pour les clapets rectangulaires*

Afin de rétablir le degré coupe-feu des parois traversées, le réseau de ventilation sera équipé de clapets coupe-feu rectangulaires et circulaires disposant d’une déclaration CE des performances, confirmée par un certificat CE de constance des performances selon la norme européenne EN 15650:2010 et le Règlement Européen (EU) N° 305/2011.

Les clapets coupe-feu doivent:

* Etre installés selon les prescriptions du fabricant en fonction du type de cloison ou dalle et de la résistance au feu requise.
* Disposer des documents de classification corrects.
* Etre conformes à la norme EN 15650 : 2010 pour toutes les performances déclarées par le fabricant concernant les caractéristiques essentielles démontrées par l’essai initial de type ([[5]](#footnote-5)) et le contrôle de la production en usine ([[6]](#footnote-6)).
* Avoir été testés suivant la norme EN 1366-2 et disposer d’un rapport de classement selon EN 13501-3
* Disposer d’une classification d’étanchéité à l’air C, définie selon la norme EN 1751 et répondre aux exigences de pertes de charge conformément aux normes EN 1366-2 et/ou EN 1751.
* Maintenir leur fonctionnalité, soit la prévention de la propagation du feu et de la fumée à travers le réseau de ventilation, après exposition à un brouillard salin conformément à la norme EN 60068-2-52.
* Etre pourvus de mécanismes répondant à la norme EN 15650 annexe C en matière de tests cycliques et disposant au minimum d’une classification IP42 comme définie selon la norme EN 60529.
* Disposer de mécanismes équipés de senseurs thermiques répondant aux exigences de réaction à la température ainsi qu’aux exigences de capacité de charge tel que définies selon la norme ISO 10294-4:2001, 4.2.
* Présenter de très faibles pertes de charge grâce à des lames très fines, au fusible monté dans l’axe de la lame et à la transmission située en-dehors du tunnel. Les clapets circulaires et rectangulaires ont des lames de respectivement 20 et 25 mm d’épaisseur.
* Pouvoir être installés indifféremment dans des cloisons légères du type plaques de plâtre / metal stud et parois en béton cellulaire d’une épaisseur de ≥100mm et une dalle en béton ou béton cellulaire disposant de classifications EI60, EI90 ou EI120.
* Disposer d’une classification EI60S, EI90S ou EI120S pour le montage en déporté.
* Pouvoir être resserrés non seulement avec du mortier, du plâtre, de la laine de roche et des plaques de plâtres, mais également avec des panneaux de laine minérale enduites avec une densité de 150kg/m³, et disposer d’une classification EI60, EI90 et EI120 dans des parois et de EI90 ou EI120 dans des dalles.
* Etre équipés de série d’un fusible thermique permettant la fermeture du clapet quand la température dans le canal dépasse 72°C. Les clapets coupe-feu pourront en outre être contrôlés à distance par un dispositif de commande type servomoteur avec fusible thermique. Ces mécanismes pourront être au choix pourvus de contacts de fin et de début de course unipolaires ou bipolaires et pourront être aisément mis à jour sur site, depuis le mécanisme à canne thermique simple jusqu’au servomoteur.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, celui-ci doit être équipé d’un dispositif de déclenchement thermique intégré dans le boîtier du moteur. La consommation électrique du moteur en mode veille doit être minimale et ne dépassera en aucun cas 0,15W. Le moteur pourra être réarmé manuellement en utilisant une pile 9V standard ; une diode LED sur le moteur représentera visuellement le statut du clapet coupe-feu.
* S’ils disposent d’un moteur à ressort de rappel, pouvoir être équipés en usine d’un module de champ pour communication (analogique, Modbus ou BACnet) avec un contrôleur ou avec un système de gestion du bâtiment.
* Etre composés de matériaux libres d’amiante et de plâtre.
* Etre équipés de joints à lèvre pour le raccordement étanche sur le réseau de ventilation (clapets circulaires)²

1. *Initial Type Testing, ITT* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Factory Production Control, FPC* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Initial Type Testing, ITT* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Factory Production Control, FPC* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Initial Type Testing, ITT* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Factory Production Control, FPC* [↑](#footnote-ref-6)